



**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE DES CHEFS D'ETABLISSEMENT
Lundi 10 janvier 2011, 10h30, Ministère des Sports**

Représentants de l'administration :

Bertrand JARRIGE (directeur des sports) et Françoise LIOTET (direction des ressources humaines)

Représentants du personnel :

Gérard BAUDRY (SEJS - UNSA) et Daniel SCHMITT (SGEN-CFDT), titulaires.

Assistaient à la réunion Dominique DEIBER et Nelly VEDRINE.

Daniel SCHMITT a été désigné comme secrétaire-adjoint.

Les comptes rendus des réunions des 7 et 29 juin 2010 ont été approuvés à l'unanimité.

En préambule, le directeur des sports évoque la nécessité de revenir sur une partie de ce qui avait été traité lors de ces CCP, à savoir le CREPS du Centre. Une visite d'inspection générale a été déclenchée ensuite. Sans doute eût-elle été mieux placée avant, mais pour diverses raisons ce ne put être le cas. Le rapport communiqué au directeur de l'établissement, Jean-Pierre SYLLA, qui a pu émettre quelques observations, conclut à un mode de management qui, sans obérer les performances de l'établissement, a généré des tensions. L'administration a décidé de mettre fin aux détachements du directeur et par ricochet de son adjoint. Le directeur de l'établissement a été affecté à la DRJSCS de Bourgogne le 1^{er} décembre 2010 avec son accord ; il devrait faire valoir ses droits à la retraite fin 2011.

Cette situation doit être source de réflexions sur le dispositif d'évaluation des chefs d'établissement. Le directeur des sports souhaite des parcours professionnels vers la direction et évoque la réouverture du concours d'inspecteurs pour qui ces postes peuvent constituer une perspective après une dizaine d'années ; il souligne la spécificité des établissements et l'étape d'un détachement de trois ans sur un poste d'adjoint. Restent à définir les modalités d'évaluation.

Après avoir rappelé l'effort fait en 2010 sur les indemnités de sujétion dans le cadre actuel, l'administration prévoit une évolution avec la mise en place de la PFR. En plus les contrats de performance, des lettres de mission et la fixation d'objectifs restent à construire, même si ces outils n'éviteront pas nécessairement les problèmes rencontrés, la tutelle restant par définition à l'extérieur d'un établissement autonome. Les instances paritaires ont aussi un rôle d'alerte à jouer et l'administration envisage un comité technique paritaire national spécial en plus des locaux. La place de la DRJSCS dans le Conseil d'Administration et le rôle du commissaire du gouvernement peuvent encore évoluer dans les futurs statuts en fonction des discussions avec le Conseil d'Etat (réunion le 11 janvier 2011).

La direction des ressources humaines rejoint la direction des sports sur le besoin d'évaluation tout en rappelant qu'il n'est pas nouveau, la situation n'étant pas plus satisfaisante avec l'ancienne tutelle. Le passage à une gestion élargie « affaires sociales » renforce cette attente, la seule connaissance des personnes au sein de la « famille jeunesse et sports » étant une méthode limitée et maintenant dépassée.

En réponse au SEJS - UNSA, le directeur des sports précise que la publication au JoRf du nouveau décret sur le statut des CREPS est espérée pour fin janvier. Viendront ensuite des

textes portant sur le classement des établissements en deux catégories et la fixation du nombre d'adjoints. Le SGEN – CFDT rappelle sa proposition de mars d'évolution statutaire comparable aux directeurs de CROUS et les attentes sur la PFR. Concernant Bourges, il souligne que c'est un intérim qui a été présenté comme tel et s'interroge sur la possibilité d'avoir des précisions sur le rapport d'inspection générale. L'administration n'a pas d'objection mais souligne que le collègue lui-même n'a pas souhaité prendre connaissance du rapport final. C'est l'inspection générale qui a proposé cet intérim, toujours conçu comme une mission temporaire. L'intéressé avait dit qu'il ne serait pas candidat même s'il n'avait pas d'engagement lui interdisant de le faire. Le SEJS – UNSA approuve, l'inverse risquerait de forcer la décision sans consulter la CCP.

Le directeur des sports présente les candidats pour Bourges par ordre de grade :

- Jean-Marc LAPIERRE ; il n'a pas fini son détachement ; sa motivation, pour raison personnelle, est principalement géographique ;
- Trois inspecteurs jeunesse et sports (Richard LE BESNERAIS, Frédéric ROUSSEL et Jeanne VO HU LEE) ; ils n'ont pas d'expérience en établissement, des expériences professionnelles parfois peu diversifiées ou limitées, et leur départ créerait des soucis de ressources humaines en DDI ;
- Gilles VERGNAUD ; il est en poste à Font-Romeu ; son détachement prenant fin en octobre 2011 ;
- Alex CORNU, chargé de la mission d'intérim qui semble bien se passer tant au plan interne qu'avec les partenaires extérieurs ; sa situation sera à revoir sur d'autres postes, d'abord d'adjoint ;
- Gérard BARREAU sur le départ de l'INSEP, également candidat au poste d'adjoint, ne présente pas un parcours professionnel le prédisposant à des fonctions de direction ;
- Manuel BRISSAUD, directeur adjoint d'établissement à Montpellier, déjà candidat plusieurs fois à des emplois de direction, y compris de l'INSEP, a fait connaître ses atouts et motivations.

L'administration propose de promouvoir Manuel BRISSAUD, ce qui recueille un avis favorable SEJS-UNSA et SGEN-CFDT.

Le SEJS-UNSA souligne les mérites d'autres candidatures dans la logique d'emplois fonctionnels préalables à la direction d'établissement. Le cas de Frédéric ROUSSEL est ainsi abordé, mais l'administration ne souhaite pas abandonner un poste de D.D.Adjoint et l'intéressé pourra être promu sur d'autres postes de DD ou DRA. Pour Jean-Marc LAPIERRE, le directeur des sports contactera directement l'intéressé.

Le directeur des sports, dans une logique de renouvellement du vivier, souhaiterait travailler davantage avec le Conseil Permanent des Chefs d'Etablissement associant les directeurs adjoints, voire avec un seul organisme professionnel les regroupant avec deux collègues. Gérard BAUDRY fait remarquer que l'actuel Groupement des Directeurs Adjoints et Responsables de Département mélange des statuts différents, et que seuls les collègues en détachement et soumis à mobilité auraient vocation à participer à cette instance. L'administration souligne qu'avec les nouveaux statuts elle ne considérera d'ailleurs plus ni chefs ni responsables de département, notions relevant de l'organisation interne propre à chaque établissement.

La direction des ressources humaine évoque les importants renouvellements à venir : trois fin de premier détachement de directeurs en 2011, l'administration souhaitant que tous soient traités en CCP ; huit postes d'adjoint dont beaucoup de fin de deuxième détachement, des prolongations n'étant pas exclues. Il est convenu d'essayer de regrouper les mouvements afin de tenir des CCP plus significatives, mêmes si le poste désormais vacant à Montpellier devra être pourvu sans tarder.

Séance levée à 11h30,
Compte-rendu établi par Gérard BAUDRY.